

Ivry/Seine, le 7 décembre 2018

La ville d'Ivry souhaite la mise en place rapide de l'encadrement des loyers

Aux côtés de 29 Maires, notamment franciliens, Philippe Bouyssou souhaite mettre en place dès que possible l'encadrement des loyers à Ivry-sur-Seine, dispositif autorisé par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), pour le moment suspendu à la publication du décret d'application correspondant.

A Ivry, le marché locatif privé est particulièrement tendu, avec des chiffres alarmants : en moyenne, le loyer pour un logement type de 45 m² atteint les 900 euros. Le logement est aujourd'hui une des principales sources de dépenses pour les familles, qui y consacrent plus d'un tiers de leurs revenus.

Ce dispositif permettra de réguler les loyers les plus élevés et améliorera le quotidien de l'ensemble des locataires du parc privé ivryen, notamment les plus modestes, aujourd'hui étranglés par le coût du logement.

L'encadrement des loyers s'inscrit dans l'engagement de la ville d'Ivry d'agir pour le droit au logement pour toutes et tous en régulant, à l'aide des outils existants, le parc privé. Cet objectif se traduit également par une politique ambitieuse en matière de construction de logements abordables et publics.

Il s'inscrit également de la continuité des mobilisations d'Ivry dans le cadre de la loi ELAN. Si la municipalité, avec les habitant.e.s, associations, bailleurs, avait lutté contre de nombreuses dispositions de cette loi, l'encadrement des loyers apparaissait comme une mesure juste ayant déjà démontrée son efficacité.

Lors du prochain Conseil Municipal, le Maire soumettra une délibération actant la volonté de la ville d'appliquer dès que possible l'encadrement des loyers à Ivry.

Contact presse : *Ilyès Slama, collaborateur de cabinet - 01 49 60 24 02*

www.Ivry94.fr

www.facebook.com/ivry94

www.twitter.com/mairieivry